

RANDO ET DECOUVERTE
38440 ST JEAN DE BOURNAY
Affiliation FFRP 04421

Marylor BRAIZAT
90 Route des Valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tél : 06 14 39 10 92
randoetdecouverte38440@gmail.com

Assurance RCP
WTW France Département Sport et Evènement WTW DGPL Fédérations 2 rue de Gourville 45911 Orléans Cedex9 ffrandonnée@grassavoie.com Contrat n° : 41789295M / 0002
Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716152 /0



Notice Information

Saint Jean de Bournay le 21 Janvier 2024

SEJOUR de 6 jours de randonnées (du Dimanche 25 Août au Vendredi 30 Août 2024 - 5 nuitées)

VOGUE / ARDECHE

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association RANDO ET DECOUVERTE, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 (IRA ou FRA) .

Les participants devront respecter les mesures sanitaires définies par le Ministère chargé des Sports et en vigueur au moment de ce séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum - 40 au maximum

Dates : du dimanche 25 Août au vendredi 30 Août 2024.

Déplacements : Voitures personnelles avec co-voiturage géré par Rando et Découverte, 179 Km de St Jean de Bournay.

PROGRAMME :

Les participants, munis de leur pique-nique pour le dimanche midi, sont attendus sur le parking de la salle Delage à Saint Jean de Bournay (38440) lieu de départ du séjour, le dimanche 25 Août 2024 à 7h30.

Premier Jour :

Départ de la salle Delage de Saint Jean de Bournay pour Alba la Romaine à 158 km, 2 h 15. Arrivée prévue vers 10 h 00. Randonnée « Serre Juliau depuis Alba la Romaine » 12 km, 395 m D+, pique-nique en cours de randonnée, puis visite de la ville.

Cette agréable randonnée vous fera voyager dans le temps en passant par la Croix de Saint-Philippe, le Col de l'Épine et le Mont Juliau et vous offrira de magnifiques points de vue. 16 h 30 : direction village vacances Lou Capitelle à Vogüe

Le deuxième jour :

8 h 30 départ à pied randonnée « Circuit de Vogüe à Balazuc par l'ancienne voie de chemin de fer » **14 km, 155 m D+**, puis visite du village.

Circuit à partir de Vogüe en allant vers Balazuc, en empruntant l'ancienne voie ferrée (voie

verte Vogüé-GrosPierre, c'est plat, c'est rare en Ardèche), et en revenant par le bord de l'Ardèche par sa rive droite, plus sauvage .

Le troisième jour :

8 h 30 départ pour Sanilhac à 24 km, 30 min pour randonnée « La Tour de Brison » **13.56 km, 454 m D+**

De la Tour de Brison, "chaque année le diable enlève une pierre", selon une vieille légende. Restaurée, cette ancienne tour médiévale est maintenant un poste de guet très efficace contre les incendies. C'est pour le randonneur un point de vue remarquable sur la montagne qui lui fait face à l'Ouest et le large paysage qu'elle domine à l'Est, jusqu'au Mont Ventoux par temps clair.

Quatrième jour :

8 h 30 départ pour La Croix de Millet, randonnée la Tanargue à 27 km, 39min
« La Cham du Cros du col de la Croix de Millet » **10.8 km, 477 m D+**.

La Cham du Cros est le sommet situé à l'extrémité Est du massif du Tanargue. De là haut, la vue s'étend depuis les montagnes du midi jusqu'au Nord des Alpes et jusqu'au Mont Blanc par temps clair.

Cinquième Jour :

8 h 30 départ à pied pour randonnée « Au-delà du château » **6.91 km, 134 m D+**

Randonnée offrant de très belles vues plongeantes sur le village et le château de Vogüé ainsi que sur la rivière Ardèche mais aussi sur la vallée de l'Auzon et sur le plateau des Gras. Parcours variant paysages ouverts et passages dans les bois.

Repas à midi au village vacances.

Après-midi libre

Sixième Jour :

8 h 30 départ en voiture pour Antraigues sur Volane à 24.6 km, 39 min, randonnée « Antraigues – le château de Craux » **7.75 km 294 m D+**, visite de la ville de Jean Ferrat. Vous découvrirez une vue magnifique sur les Hautes Cévennes Ardéchoises et le pays des jeunes volcans. Le château de Craux se situe sur la commune de Genestelle, vers 650 m d'altitude. Il est érigé sur le cratère du volcan (neck). Il se dresse au milieu de vastes prairies, entourées d'une superbe châtaigneraie, et domine les vallées de la Volane et du Sandron.

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le vendredi 30 Août 2024. Retour sur Saint Jean de Bournay , en covoiturage, à l'issue de la randonnée s'achevant vers 16h30 pour une arrivée prévue sur saint Jean de Bournay vers 19 h00 .

D'autres parcours seront étudiés au cas où une mauvaise météo ferait faire des changements.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré après du **Village Club « Lou Capitelle »**

470 rue du Pigeonnier

07 200 Vogüé - FRANCE

+33 4 75 37 71 32

resa@loucapitelle.com

qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **417 €** par personne , en pension complète, en chambre de deux personnes avec salle de bain et sanitaires.

Option chambre individuelle : **105€** /personne pour les 5 nuits .

Ce prix comprend :

L'hébergement FORMULE « Hébergement en chambre de 2 personnes », « lits faits à l'arrivée » la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour, vin de table servi à discrétion, café à midi
L'apéritif de bienvenue offert
Le ménage en fin de séjour
Les contributions EIT et UEIT
Les frais de reconnaissance
L'accompagnement des randonnées par les animateurs de Rando et découverte .

Ne sont pas compris :

La fourniture du pique-nique du premier jour.
Le supplément chambre individuelle
Les dépenses personnelles
Le voyage, et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
Les assurances facultatives (non souscrites par le groupe)
D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 19 Décembre 2023 .
Remplissage bulletin d'inscription avec dépôt d'un chèque d'acompte de 140 € établi à l'ordre de RANDO ET DECOUVERTE avant le 22 Janvier 2024 .

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

1er acompte lors de l'inscription au séjour : **140 €**
2ième acompte de **140 €** : 22 Mars 2024
3ième acompte de **100 €** : 22 mai 2024

Solde : **37 €** à la fin du séjour

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association « Rando et Découverte ».

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Inscription prise en compte dans l'ordre d'arrivée.

DEPLACEMENTS :

En voitures avec co-voiturage organisé par RANDO ET DECOUVERTE. Chaque adhérent contribuera aux frais de déplacement selon le kilométrage parcouru (estimation de **320 kms** soit **45 €** par personne) avec comme base l'application du tarif en vigueur à Rando et Découverte. Règlement directement attribué au chauffeur du véhicule concerné.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de votre fait :

— Entre 45 jours et 7 jours , 60 % du montant du séjour est dû.

— Entre 7 jours et 2 jours , 80 % du montant du séjour est dû.

— Moins de 2 jours, 100 % du montant du séjour est dû.

Chaque adhérent défaillant a la possibilité de proposer aux animateurs un remplaçant pour ce séjour sous réserve que celui-ci soit adhérent à Rando et Découverte et sous réserve de l'approbation des animateurs.

ANIMATRICES Responsables :

Anne PILVEN : apildtor@yahoo.fr Tél 07 66 85 07 00

N° licence : 1141960E... BF délivré par Comité Départemental Isère le 24/09/2022

Jocelyne DURANTON : jocelyne.duranton@neuf.fr Tél 06 72 16 58 84

N° licence : 0525087F... BF délivré par Comité Départemental Isère le 24/09/2022

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions

gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière

.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site

<http://www.rando38440.fr> ...onglet Rando infosDocuments administratifs 2023-2024

FFRandonnée Isère – Site : isere.ffrandonnee.fr

Adresse postale : Maison Départementale des Sports – 7 Rue de l'Industrie – 38 320 Eybens

Tel : 04 38 70 06 69 – email : isere@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique – Agréée par le Ministère de la Santé, de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français – N° SIRET 394 644 561 000034 – Code APE 9312 Z

AN° Immatriculation Tourisme : IM 075 100 382